Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 056-215602277-20260309-08032026-DE

COMMUNE DE SAINT MALO DES TROIS FONTAINES
MAIRIE
20 AVENUE DU PORHOET
56490 SAINT MALO DES TROIS FONTAINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 09 MARS 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Date de convocation :

02/03/2026

Le **Lundi 09 mars à 20h00**, le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur LE NOË Christian.

Présents : Mme BRIEND Delphine, Mr SAMSON Gérard, Mme GUIHARD Sonia, Mr RORTHAIS Anthony, Mr DAHIREL Fabien, Mr GUILLEMOT Pascal, Mr RENAULT Franck, Mr ROCHEFORT Joël, TANGUY Bruno, TANGUY Fabienne, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme DUCHESNE Tiphaine a donné pouvoir à Mr RORTAHAIS Anthony, Mme FLEURY Annie – Françoise a donné pouvoir à Mr SAMSON Gérard

Absents :

Secrétaire de séance : SAMSON Gérard

Objet de la délibération :

07-03/26 : Vote du BP 2026

Mr Le Maire présente le devis reçu en mairie pour consolider le mur de la maison mitoyenne suite aux travaux de démolition.

Considérant que les travaux sont nécessaires à la consolidation du mur mitoyen suite à la démolition de la maison situé au 14 Bosbaran,

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux suite au passage de l'expert pour sécuriser le pignon et permettre à la propriétaire voisine de réintégrer sa maison,

Considérant la nécessité de terminer les travaux de démolition et de dégager la route de Bosbaran pour les usagers,

Considérant la nécessité de mettre fin au péril imminent,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Décide** de valider le devis
- **Autorise** le maire à signer le devis

VOTE :

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 19/03/2026

Et publication ou notification du : 19/03/2026

Le Maire

Mr LE NOË Christian